

NOU[S]VELLES



VIOLENCES CONJUGALES ET PERMIS DE SÉJOUR

© François Maret

(ÉDITO)

Une sacrée équipe, un engagement et une détermination sans faille. Des activités diverses mais complémentaires qui donnent vie à la vaste mission du CSP de manière cohérente : mettre à disposition des femmes, des hommes et des jeunes en difficulté un appui professionnel, repérer les failles du système, dénoncer les injustices. Ces cinq premiers mois en tant que nouvelle directrice ont confirmé l'image que j'avais du CSP. Une belle institution, avec une mission difficile et complexe mais ô combien indispensable.

Une institution qui tient sa place dans le paysage social vaudois aussi parce qu'elle a su préserver une marge d'autonomie qui lui permet d'intervenir en son nom propre.

Le dossier de ce numéro des *Nouvelles* sur les femmes migrantes victimes de violences conjugales reflète à merveille le travail du CSP dans toutes ses dimensions humaines, juridico-administratives et politiques. Il montre aussi le courage et la persévérance dont doivent

faire preuves les collaborateurs et les collaboratrices du CSP. Je leur tire mon chapeau. Je suis fière d'avoir pu rejoindre cette équipe performante et engagée.

Bonne lecture

Bastienne Joerchel,
directrice

(ACTUS)



© DR

CONCERT DE SYLVAIN VIREDAZ ET HIROMI LINNARSSON POUR LE CSP

Quel plaisir a eu le public dimanche 7 mai à Lausanne, à écouter les deux pianistes Sylvain Viredaz et Hiromi Linnarsson dans des pièces aussi variées que *Dolly* de Gabriel Fauré, *Lebensstürme* de Schubert, et des valse et danses hongroises

de Brahms! Deux artistes visiblement heureux de jouer ensemble et de sentir que le public se régalaient. Le panier à patates de raclette (!) qui a circulé dans les rangs en fin de concert a permis de récolter 880 francs, dont la moitié a été versée au Centre social protestant. Merci au duo!



© DR

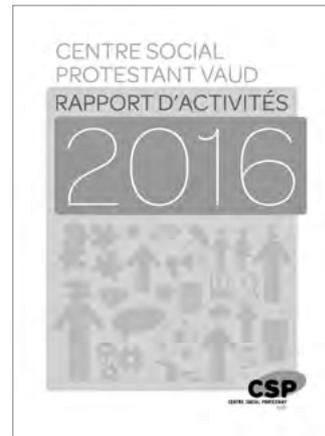
GRANDE VENTE AU GALETAS DE MONTREUX

Samedi 17 juin de 9h à 15h – Rue du Marché 19, 1820 Montreux
Le Galetas de Montreux est une véritable caverne d'Ali-Baba, remplie de trésors de tous ordres: beaux meubles, très grand stock d'habits précieusement rangés par les

bénévoles, une immense librairie... Une équipe motivée vous attend ce samedi 17 juin pour découvrir les récents arrivages, faire connaissance avec le nouveau responsable en place (depuis un an et demi) qui a réussi avec ses bénévoles à augmenter le chiffre d'affaires de plus de 30% en 2016!

LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

Le rapport d'activités 2016 du CSP Vaud est disponible sur notre site internet et auprès de notre secrétariat si vous le souhaitez dans sa version imprimée sur papier ! En bref, on peut résumer l'activité ainsi :



FORMATIONS POUR LES PROFESSIONNEL-LE-S

- «Argent, dettes, désendettement 5 sessions de 2 jours pour les professionnels des CSR et d'autres structures publiques ou privées.
- Dans le domaine du droit de la famille. Une formation d'une journée
- Dans le domaine du droit des étrangers. 3 modules d'une demi-journée.

CONSULTATIONS

12 974 consultations dont 4230 en permanences. 7053 situations représentant 7590 personnes. 5671 nouvelles situations représentant 6135 nouvelles personnes. 706 consultations données à des professionnel-le-s. Des consultations dispensées dans 12 lieux du canton. Répartition des consultations selon le domicile

- Canton de Vaud 97%
- Lausanne Région 55%
- Lausanne 33%

INFORMATIONS COLLECTIVES JURIDIQUES

15 séances d'information collective juridique sur la séparation et le divorce, ayant touché 339 personnes

PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT DES JEUNES

39 ateliers en milieu scolaire
3 actions en milieu extrascolaire

ÉQUIPE

Nombre de personnes salariées: 59 personnes pour 43.8 EPT
Nombre de bénévoles: environ 100

UNE ÉMISSION DE TV À GRANDS EFFETS

L'émission de reportage *Temps Présent* du 19 janvier 2017 «Surendettés, et si demain c'était vous», relatait de manière à la fois sensible et percutante le parcours de vie de personnes en situation de surendettement. Les collègues de Caritas, de l'Unafin (le service social spécialisé en matière de dettes de la Ville de Lausanne) et du CSP de Neuchâtel, ainsi que le secrétaire général de l'Association faîtière «Dettes conseils Suisse», Sébastien Mercier, y rendent compte de l'accompagnement que les spécialistes du désendettement que nous sommes offrent au quotidien aux personnes concernées et des nombreux combats que nous menons

à leurs côtés. Les assistantes sociales du Service social polyvalent ont trouvé ce reportage très positif, car il participe entre autres à la déstigmatisation des personnes en situation de surendettement. Un même écho est venu du grand public, qui s'est manifesté par de nombreux appels à la ligne Info budget et à nos permanences. Ce reportage a suscité courage et espoir auprès des personnes concernées, comme en témoigne cette femme qui nous a contactés à la suite de la diffusion: «J'ai enfin pu dépasser ma honte et vous appeler...»

**[MON JOB AU CSP]
ALEV UCAR, TRAVAILLEUSE
SOCIALE À JET SERVICE**



© Laetitia Gessier

J'ai l'impression d'être assistante sociale depuis mon plus jeune âge ! En effet, notre parcours migratoire familial m'a amenée à beaucoup soutenir mes parents pour traduire et comprendre les rouages du système légal et administratif suisse. Après des études universitaires en sciences politiques, j'ai voulu être active sur le terrain et j'ai eu l'opportunité de travailler à l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) en tant que conseillère en orientation. Le fait d'être entourée de personnes de nationalités et d'origines diverses m'a appris à ne pas généraliser et à éviter les jugements : chaque personne a un vécu et des besoins différents, auxquels il faut essayer de répondre. A la fin de mon contrat, j'ai postulé à Jet Service, pour un remplacement de congé maternité. J'y ai découvert un soutien social de type généraliste, où il fallait tout connaître ! Heureusement, mes collègues ont été d'une grande bienveillance à mon égard et m'ont accompagnée dans la connais-

sance des multiples sujets pointus de cette activité. J'ai pu ainsi prendre connaissance de la population (jeunes en formation) et des différentes problématiques qu'ils peuvent rencontrer. Plus j'avancais, plus mon enthousiasme et ma curiosité grandissaient. Le côté participatif de l'institution a par ailleurs été une vraie découverte pour moi.

Après 11 mois, j'ai dû quitter le CSP à contrecœur. Je suis partie en voyage, puis j'ai commencé un emploi à durée déterminée auprès du CSR (Centre social régional) de Morges. Ce travail, basé sur l'assistance financière, a été très formateur au niveau de la politique sociale du canton ; mais en même temps, sa facette très « bureaucratifiée » me convenait moyennement. Jusqu'au jour où j'ai reçu un appel d'une ancienne collègue de Jet Service : un poste s'était libéré et ils m'invitaient à postuler ! Je suis très heureuse d'avoir réintégré l'équipe depuis décembre 2015.

A Jet Service, nous sommes toujours stimulés dans notre réflexion lors des consultations, car le système administratif et les répercussions sur les gens ne cessent de changer. Il n'y a pas de recette magique qui marche à tous les coups ; il faut trouver des moyens adaptés aux besoins individuels des personnes. Un des premiers objectifs est d'éviter les situations de rupture chez les jeunes. Dès lors, nous sommes très attentifs à l'accueil, car c'est une population volatile et nous tâchons d'être le plus flexible possible pour les encourager à venir nous voir. Nous prenons beaucoup de temps pour les écouter et pour leur donner un maximum d'informations et de conseils par rapport à leur situation. Nos domaines de spécialisation sont les bourses, le devoir d'entretien, les permis de séjour (étudiants), les assurances sociales, et nous traitons également des questions de budget et de dettes. Nous sommes par ailleurs actifs dans le domaine du lobbying, soit

en répondant à des demandes de consultation soit en interpellant les autorités sur différentes problématiques. La relation avec les médias, avec le réseau et aussi la prévention font partie de notre cahier des charges. J'aime la liberté que nous avons dans notre travail, car celle-ci force à la responsabilité individuelle et collective. A Jet Service, j'ai l'impression de vivre un constant va-et-vient entre la réflexion et la pratique, et les échanges entre collègues stimulent l'intelligence collective. Pour moi, cela permet de maintenir une vision décloisonnée du travail social à l'heure où les acquis sociaux ne cessent d'être menacés. C'est donc une vraie chance.

Propos recueillis par Géraldine Michaud, assistante sociale, membre de la commission des Nouvelles

**[DOSSIER]
FEMMES ÉTRANGÈRES
VICTIMES DE VIOLENCE ET
PERMIS DE SÉJOUR**

Depuis plus de quinze ans, le Centre social protestant, et plus particulièrement son secteur destiné aux personnes immigrées, la Fraternité, reçoit et défend des femmes vivant en Suisse après avoir obtenu un permis de séjour au motif du regroupement familial et qui subissent des violences conjugales.

Il y a quinze ans, ces femmes devaient trop souvent choisir entre subir les violences de leur époux et rester en Suisse, ou le quitter en risquant fréquemment de se voir expulsées de Suisse, le motif de

séjour (le regroupement familial) ayant disparu. Heureusement, grâce au militantisme des organisations non gouvernementales et à une prise de conscience politique, la situation s'est améliorée au cours des années. La Loi sur les étrangers (LEtr) a été modifiée et le Canton de Vaud notamment a peu à peu changé une pratique d'abord restrictive jusqu'à une compréhension de cette problématique. Un énorme travail de réseau et d'information est mené (par le Bureau de l'Égalité entre les femmes et les hommes, en particulier).

ALORS QUE LA LOI N'EXIGE PLUS QUE LES RAISONS «PERSONNELLES MAJEURES» INVOQUÉES SOIENT CUMULATIVES, LES AUTORITÉS DE DÉCISION CONTINUENT DE DEMANDER AUX PERSONNES CONCERNÉES DE PROUVER L'«INTENSITÉ» DE LA VIOLENCE SUBIE ET SA RÉPÉTITION.

**[DOSSIER]
QUE DIT LA LOI**



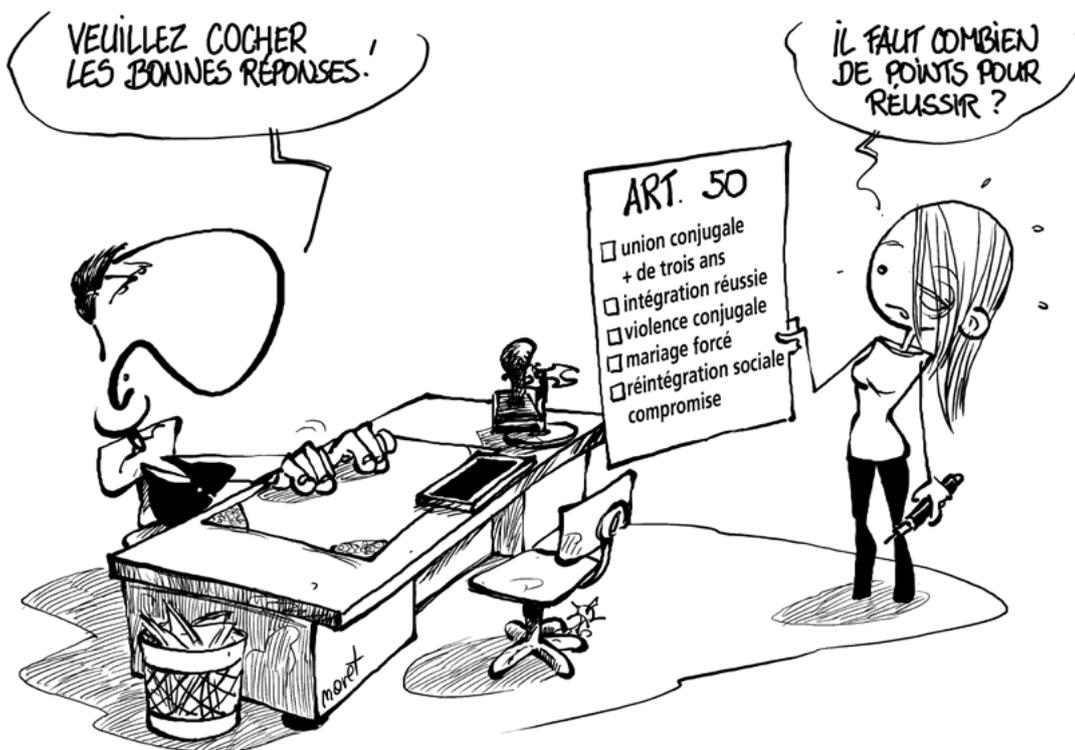
La très grande majorité des femmes migrantes provenant des pays hors de l'Union européenne obtient une autorisation de séjour en Suisse par le biais du regroupement familial. Si la famille est dissoute, le motif de l'octroi du permis tombe. Il est néanmoins possible de conserver son droit à une autorisation de séjour à certaines conditions inscrites à l'article 50 de la Loi fédérale sur les étrangers. Celui-ci prévoit que le droit à une autorisation de séjour subsiste si l'union conjugale a duré au moins trois ans et que l'intégration du conjoint est réussie. Il en va de même, si le séjour en Suisse s'impose pour des «raisons personnelles majeures», notamment lorsque le conjoint est victime de violences conjugales, d'un mariage

forcé ou que la réintégration sociale dans le pays de provenance semble fortement compromise.

Une grande victoire fut ainsi réalisée quand les associations ont obtenu du législateur que les conditions mentionnées dans cet article ne soient plus cumulatives, permettant ainsi une réelle protection des femmes victimes de violences conjugales.

Actuellement, malheureusement, la situation demeure insatisfaisante. En effet, alors que cet article a été introduit dans la loi et voulu par le législateur afin de mieux protéger les victimes de violences conjugales, son application par les autorités administratives et judiciaires reste problématique sous plusieurs aspects. Alors que la loi n'exige plus que les raisons «personnelles majeures» invoquées soient cumulatives, les autorités de décision continuent de demander aux personnes concernées de prouver l'«intensité» de la violence subie et sa répétition.

La problématique actuelle est donc de faire reconnaître tant «l'intensité» des violences conjugales, que la volonté de l'auteur d'infliger des mauvais traitements systématiques à la victime pour affirmer sa supériorité et exercer un contrôle sur elle. Bien que ces notions aient été introduites par une jurisprudence du Tribunal fédéral, elles sont appliquées de manière trop restrictive, notamment par le Secrétariat d'Etat aux migrations ainsi que par certains Cantons.



[DOSSIER] TÉMOIGNAGE : SONIA

En 2004, Sonia emménage avec Adrien, titulaire d'un permis d'établissement. Deux ans plus tard, elle accouche de leur premier enfant. En 2008, naît leur deuxième enfant. A la suite de leur mariage en janvier 2009, Sonia obtient une autorisation de séjour, mais le couple connaît rapidement des difficultés. Bien qu'il soit dans l'incapacité de travailler, Adrien ne tolère pas que Sonia ait un emploi. Très jaloux, il cherche à exercer un contrôle sur son épouse, menace de la tuer et de se suicider, saccage l'appartement. Quand Chloé Maire fait sa connaissance, celle-ci

est terrorisée. «Je ne peux pas le quitter, il va me tuer!» dit-elle en entretien. Elle souffre de douleurs dans tout le corps. En 2012, à la suite d'une violente dispute, Sonia se réfugie avec ses enfants dans un centre d'accueil pour femmes victimes de violences conjugales.

Malgré un préavis favorable du Service de la population vaudois, le Secrétariat d'Etat aux migrations (le service fédéral qui valide ce type d'autorisations) refuse le renouvellement du permis de séjour de cette mère et de ses deux enfants, au motif que le mariage serait fictif (d'après les allégations de l'époux), malgré la présence de deux enfants communs. Avec le soutien du CSP, Sonia fait recours auprès du Tribunal admi-

nistratif (TAF). Elle est employée à plein temps depuis un an et n'a pas contracté de dettes; son intégration doit donc être considérée comme réussie, contrairement à ce qu'affirme l'autorité. Son inoccupation passée doit être lue à la lumière des pressions exercées par son mari. Quant aux violences et à leur intensité, elles sont attestées par le centre qui l'a hébergée, par le centre LAVI qui l'a reconnue comme victime d'une atteinte directe à son intégrité, par le Service de protection de la jeunesse, par le pédopsychiatre de sa fille ainsi que par le médecin d'Adrien, qui l'a signalé au SPJ comme personne présentant des risques d'agresser autrui. Malgré tous ces éléments, le TAF rejette le recours de Sonia. Un collègue juriste fait alors

recours au Tribunal fédéral, qui lui donne raison et demande au Tribunal administratif fédéral de rejurer l'affaire. Chloé Maire reprend la défense auprès du Tribunal administratif fédéral. La décision vient de tomber au moment de la rédaction de cet article: Sonia et ses enfants ont obtenu des autorisations de séjour!

2013 – 2017: il aura fallu quatre ans pour que cette affaire se règle favorablement. Ces années d'attente sont synonymes d'insécurité et de crainte pour cette famille et génèrent des problèmes de vie pratiques bien réels en raison de l'absence de permis de séjour. Heureusement, ces efforts ont fini par porter leurs fruits: Sonia est actuellement transformée et a retrouvé confiance.

[DOSSIER] ENTRETIEN AVEC UNE TRAVAILLEUSE SOCIALE DE LA FRATERNITÉ

Chloé Maire est travailleuse sociale à la Fraternité depuis 2002. En 2004 déjà, ce secteur lançait l'alarme au sujet des femmes victimes de violences conjugales menacées de renvoi si elles quittaient leur conjoint. Heureusement, le travail acharné de ce secteur pour dénoncer ces situations indignes, l'information sans relâche au réseau professionnel, le travail de lobbying du groupe de travail romand «Femmes migrantes & violences conjugales» dont elle fait partie, notamment auprès de différents comités de l'ONU a abouti à des résultats concrets.

Au niveau cantonal, l'objectif est atteint et le Service de la population accepte les dossiers de demande d'autorisation de séjour à la suite d'une séparation due aux violences conjugales. Malheureusement, ce n'est qu'une étape, puisque c'est bien au niveau fédéral que ces autorisations de séjour sont délivrées. A ce niveau-là, la bataille continue pour une meilleure reconnaissance de cette problématique.



© Laetitia Gessler

«Nous n'obtenons quasiment jamais d'autorisation de séjour sans devoir faire une argumentation juridique poussée et ce malgré de nombreuses pièces de preuves contenues dans les dossiers. Trop souvent, nous devons faire recours au Tribunal administratif fédéral et fournir des compléments de preuves importants. Toutes ces démarches prennent énormément de temps, alors même que, pour ces femmes, la vie se poursuit dans une insécurité et des difficultés perpétuelles: comment retrouver un emploi si on ne dispose pas d'une autorisation de séjour? Les femmes et leurs enfants, déjà trau-

matisés par les violences subies, doivent faire face à l'incertitude, souvent durant plusieurs années avant de se voir accorder un nouveau permis, ce qui empêche leur reconstruction psychique. L'application trop restrictive de la loi risque de créer un surcroît de peur chez les femmes qui craignent de perdre leur autorisation de séjour. Nous constatons dans notre pratique que certaines des personnes qui nous consultent ne reviennent plus ou ne nous donnent plus de nouvelles, une fois qu'on les a renseignées sur leurs droits sans pouvoir les rassurer sur l'absence de risque de perdre leur permis.

Il est fort possible qu'elles soient retournées auprès de leur conjoint. Nous savons que les mécanismes de violences conjugales passent la plupart du temps par plusieurs phases (lune de miel, disputes, séparation, pardon) et que statistiquement une victime de violences conjugales va imaginer le pire, et même la mort, de nombreuses fois avant de parvenir à se séparer. Nous revendiquons donc une protection systématique de ces femmes en demandant une simplification des procédures par une reconnaissance des pièces attestant les violences. Heureusement, et grâce au lobby accompli par le groupe de travail «Femmes migrantes & violences conjugales» notamment auprès de plusieurs comités de l'ONU qui ont tous demandé à la Suisse de changer sa législation, puis d'assouplir son application pour éviter que des migrantes victimes de violences se voient renvoyées de Suisse. Au final, nous avons obtenu gain de cause pour la très grande majorité des femmes défendues grâce aux modifications légales et à une jurisprudence évoluant positivement. Nous notons d'ailleurs des renouvellements d'autorisation de séjour plus rapides ces derniers six mois qui font suite aux dernières jurisprudences.»

[DOSSIER]
... ET ENSUITE

Continuer de pouvoir recourir au Tribunal fédéral: indispensable pour toutes les femmes migrantes victimes de violences conjugales

Une nouvelle menace plane sur les femmes souhaitant rester en Suisse après avoir quitté un conjoint violent. En effet, un projet de révision de la loi sur le Tribunal fédéral (TF) prévoit de limiter la possibilité de recourir au TF, en matière de droit des étrangers, aux seules personnes établies depuis au moins dix ans ou au bénéfice d'un permis C. Si cette disposition venait à être inscrite dans la loi, elle priverait de nombreuses femmes victimes de violences conjugales d'un recours actuellement indispensable.

Dans ce domaine, les professionnels constatent régulièrement à quel point la voie de recours au Tribunal fédéral reste indispensable : «l'intensité» de la violence est requise et appréciée de très di-

«NOUS N'OBTENONS QUASIMENT JAMAIS D'AUTORISATION DE SÉJOUR SANS DEVOIR FAIRE UNE ARGUMENTATION JURIDIQUE POUSSÉE ET CE MALGRÉ DE NOMBREUSES PIÈCES DE PREUVES CONTENUES DANS LES DOSSIERS.»

verses manières par les différentes autorités cantonales et fédérales, y compris le Tribunal administratif fédéral. Le TF a cassé dernièrement plusieurs décisions (tant du TAF que de tribunaux cantonaux) quant à la question de l'intensité des violences conjugales.

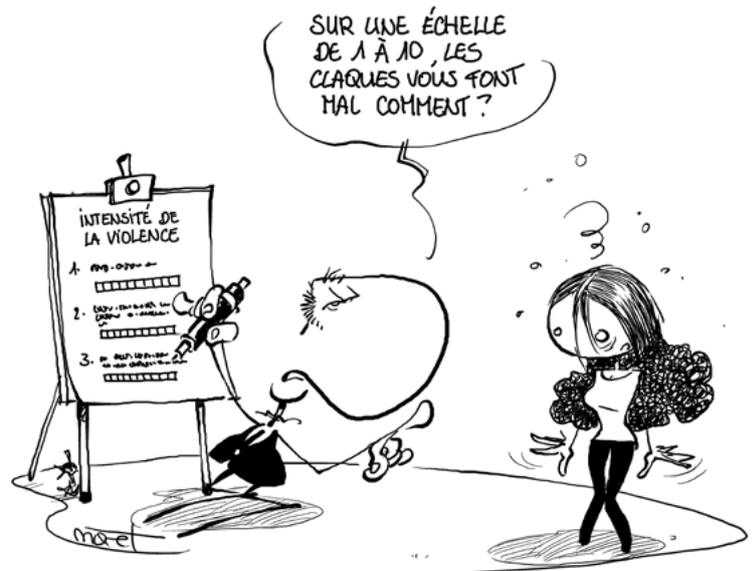
L'article 59 de la Convention d'Istanbul

Le Conseil fédéral prévoit de ratifier la Convention du Conseil de l'Europe du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) mais en émettant une réserve sur un article qui va justement dans le sens d'une meilleure protection des femmes migrantes victimes de violences conjugales. Cet article 59 prévoit un permis de séjour autonome, indépendant de la durée du mariage et représente une occasion d'améliorer, à terme, le cadre légal suisse en la matière.

Revendications

Le Centre social protestant, avec les organisations partenaires dans la défense des droits des personnes immigrées, demande

- que l'exigence de démontrer avoir subi des violences « systématiques » et d'une « certaine intensité » de la part d'un auteur ayant la volonté de contrôler la victime, soit abandonnée.
- que les renouvellements ultérieurs d'un permis accordé conformément à l'art. 50 al. 1 b) et al. 2 ne soient pas remis



en question au seul motif que la personne concernée dépend de l'aide sociale.

- que la Convention d'Istanbul soit ratifiée sans aucune réserve relative à son art. 59.
- que la loi sur le Tribunal fédéral

ne soit pas modifiée dans le sens d'en restreindre l'accès à certaines catégories de personnes.

Dossier rédigé par
Evelyne Vaucher Guignard

Sources

Rapport de l'ODAE (Observatoire romande du droit d'asile et des étrangers) *Femmes étrangères victimes de violences conjugales. Obstacles au renouvellement du titre de séjour en cas de séparation*. 3^e édition, mars 2016
Complément de note d'information concernant les violences conjugales à l'égard des femmes étrangères ayant un statut précaire en Suisse destiné au Comité onusien pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, octobre 2016

UN GRAND MERCI POUR VOTRE DON!

CCP 10 - 252 - 2
IBAN CH09 0900 0000 1000 0252 2



CSP
CENTRE SOCIAL PROTESTANT

LE GALETAS DE LA RIVIERA
GRANDE VENTE AVANT L'ÉTÉ
SAMEDI 17 JUIN DE 9H À 15H

Toute la famille y trouve son bonheur : livres, habits, jouets, bibelots, brocante à prix cassés!

Petite restauration et boissons, ambiance : venez nombreux!

Suivez-nous sur Facebook : Les Galetas du CSP Vaud

GALETAS DE LA RIVIERA
19, RUE DU MARCHÉ
1820 MONTREUX
021 963 33 55 galetasriviera@csp-vd.ch

MAGASIN DE SECONDE MAIN
LE GALETAS
RIVIERA

LAUSANNE / LE MONT / MONTREUX / PAYERNE / MORGES 

SERVICES LA BOUTIQUE DES LIVRES



© L'Hélène Tobler

Dix ans... cela fait déjà dix ans que le CSP inaugurerait sa nouvelle Boutique de livres aux Escaliers-du-Marché à Lausanne. Avoir pignon sur rue en plein cœur de Lausanne, marquer une présence du secteur «vente d'occasion» du CSP en ville, pour faire pendant au «grand» Galetas sis au Mont-sur-Lausanne, telle était la volonté du CSP. Objectif atteint: la Boutique est toujours bien là, avec sa petite vingtaine de bénévoles qui s'organisent pour accueillir la clientèle du mardi au vendredi de 10h à 18h30 non stop et le samedi de 10h à 15h.

Une même passion pour les bouquins les anime tous. Hommes et femmes engagés, ils prennent grand plaisir à ranger et à organiser les bouquins selon le domaine, à les parcourir pour pouvoir conseiller leur clientèle. La clientèle, parlons-en! Elle est extrêmement diversifiée: des jeunes, étudiants à la recherche du bouquin imposé, familles – le rayon enfants est très joliment aménagé et de petites chaises à juste hauteur accueillent les petits pour de bons moments de lecture – retraités, clients du marché qui passent chaque samedi... Riches ou plus modestes, impossible de leur coller une étiquette univoque.

«Les gens viennent beaucoup à cause de la convivialité. Ils passent pour raconter leurs dernières mésaventures, apprécient de pouvoir s'asseoir et discuter. Ils sont parfois à la recherche d'un livre pré-

cis, mais souvent, ils farfouillent. Nous sommes tout à fait d'accord que les gens s'installent pour lire. L'ambiance est vraiment agréable et c'est souvent qu'une personne nous hèle dans la rue pour nous dire bonjour. En été, nous installons chaises et présentoirs de bouquins dehors, cela contribue vraiment au plaisir commun.

«Nous avons vraiment de tout en matière de livres d'occasion. Des livres de poche que nous vendons 2-3 francs, à des livres anciens que des amateurs nous achètent plusieurs centaines de francs. Comme la première édition (anglaise) de *J'irai cracher sur vos tombes* de Boris Vian parue pendant la seconde Guerre mondiale, qui est partie à Fr. 500.-!» C'est Suzy qui parle, Anne et Jean-Michel hochent la tête pour approuver. Ils vous attendent pour une visite!

Fête des livres: le samedi 10 juin, de 9h à 17h, Boutique des Escaliers-du-Marché 9, 1003 Lausanne

Fête officielle: le samedi 23 septembre, en présence de la directrice du CSP et des invité-e-s (réservez la date), aux mêmes horaires. Musique, apéro, quelques discours!

Bénévoles! Rejoignez l'équipe qui a besoin d'être renforcée. Vous avez quelques heures à offrir, n'hésitez pas à prendre contact avec le responsable Olivier Gretler, au 021 646 52 62, ou directement à la Boutique en passant ou en appelant le 021 312 96 16.

ENVIE DE FAIRE UN DON DONS PRIVÉS EN BAISSÉ : UNE SOURCE D'INQUIÉTUDE !

Les comptes 2016 jouent à cache-cache. Le résultat financier présente un petit déficit d'exploitation de CHF 11'900.- et un résultat après affectation légèrement positif de CHF 1'249.-, une situation qui paraît donc au premier abord plutôt confortable.

Une mauvaise nouvelle m'amène néanmoins à tirer la sonnette d'alarme en tant que nouvelle directrice depuis le mois de janvier: il s'agit de la baisse des dons privés récoltés à partir des mailings annuels et de l'envoi des *Nouvelles*. Une baisse de près de CHF 132'000.- répartie régulièrement sur toute l'année qui montre une érosion du soutien des donateurs et des donatrices privés du CSP. Et pourtant, ce soutien est indispensable à sa survie à long terme. Notre institution est aujourd'hui un acteur de la politique sociale du canton et jouit dès lors de subventions et de liens solides avec les partenaires institutionnels: la convention avec le SPAS (Service de prévoyance et d'aide sociale) a notamment pu être reconduite pour les cinq prochaines années, la collaboration avec le BCI (Bureau

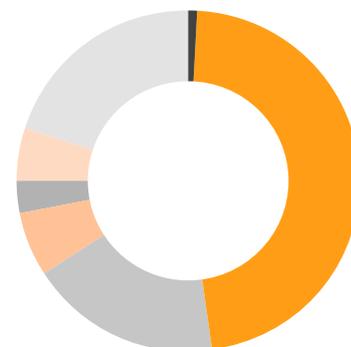
cantonal pour l'intégration) pour les permanences Info Conseils de la Fraternité mais aussi avec nombre d'autres partenaires est excellente.

Mais le CSP n'est pas seulement cela. Il est aussi un acteur indépendant qui revendique sa capacité d'agir de manière autonome: pour anticiper, pour explorer, pour pouvoir agir en dehors des sentiers tracés par les autorités, parfois aussi pour donner le coup de pouce qui sauve par une aide financière directe à travers son fonds «Budget des autres». L'Eglise et les paroisses, de nombreuses communes et des fondations apportent un soutien constant à cette dimension du travail du CSP reconnu mais pas financé par les pouvoirs publics.

La part des dons privés est importante: près d'un quart! C'est pourquoi, le CSP a besoin de vous. Aidez-nous à aider par vos dons réguliers qui nous permettent de pouvoir compter sur des ressources pérennes. Un très grand merci à vous!

Bastienne Joerchel, directrice

PRODUITS DU CSP: D'OÙ VIENNENT-ILS ?



Subventions publiques	47%
Dons et cotisations	18%
Eglise réformée, paroisses et collectes	6%
Fondations	3%
Diverses prestations facturées (prévention et formations)	5%
Revenus des Galetas	20%
Ventes de chocolat et divers	1%

(LE CSP DONNE LA PAROLE À)

MADAME MICHÈLE GIGANDET, RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE AU CENTRE D'ACCUEIL MALLEYPRAIRIE, UN CENTRE D'HÉBERGEMENT, DE CONSULTATIONS ET DE SOUTIEN POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES, AVEC OU SANS ENFANTS.



**LA VIOLENCE N'EST PAS UNE FATALITÉ,
DES ALTERNATIVES EXISTENT!
LE DÉPISTAGE ET L'ORIENTATION SONT
L'AFFAIRE DE TOUTES ET DE TOUS.**

Le Centre MalleyPrairie (CMP) offre protection et sécurité aux femmes confrontées à la violence conjugale et familiale. Il y a en permanence des professionnel-le-s sur place pour accueillir les personnes en danger, tous les jours de l'année, 24h sur 24.

C'est un lieu protégé, fermé, dans lequel on ne pénètre qu'après avoir été identifié et avoir donné les raisons de la visite. Ce centre accueille sur rendez-vous ou en urgence des femmes seules ou avec leurs enfants. Celles-ci doivent être majeures et domiciliées dans le Canton de Vaud.

Les femmes y passent un temps variable, de quelques jours – si une autre solution d'hébergement est rapidement trouvée – à plusieurs semaines ou mois. Elles bénéficient du soutien d'une équipe de professionnel-le-s qui les accompagnent dans des entretiens

psychosociaux réguliers. De plus, il y a une équipe spécifique qui s'occupe des enfants ainsi que du lien mère-enfant (psychologues et socio-éducatrices). Une garderie publique est ouverte dans le même bâtiment, qui réserve en permanence 9 places pour les enfants hébergés au CMP. Les éducatrices et les éducateurs du Centre de Vie Infantile sont spécifiquement formés aux questions de violences conjugales et à leur impact sur les enfants.

Environ 200 femmes (et autant d'enfants) sont accueillies à MalleyPrairie chaque année, pour des séjours de 40 à 50 jours en moyenne.

Par ailleurs, le Centre offre aussi des entretiens ambulatoires (sans résidence), sur rendez-vous, à Lausanne et dans sept villes du canton. Les femmes peuvent venir y

parler de la violence conjugale, de ses conséquences et faire émerger des solutions pour en sortir. Tous les rendez-vous se prennent au CMP (021 620 76 76).

Le centre propose également des entretiens de couple à ceux qui souhaitent sortir de la violence conjugale et qui sont prêts à s'engager ensemble dans une telle démarche. Initiés en principe par la femme, ils ne se font que si des conditions précises sont remplies, notamment en termes de sécurité. Ils sont conduits par deux professionnel-le-s conjointement, un homme et une femme.

MalleyPrairie est partie prenante du programme www.violencequefaire.ch. Il répond aux questions anonymes posées sur ce site, avec d'autres organismes romands. Avec le Centre de prévention de l'Alé, qui s'adresse lui aux auteur-e-s de violences – et qui a été intégré à la Fondation MalleyPrairie en 2016, le CMP propose également des formations aux professionnel-le-s en matière de violences au sein du couple et de la famille.

Le Centre MalleyPrairie est géré par une Fondation, financée par des subventions de l'Etat de Vaud (SPAS et SPJ) et des fonds privés. Il travaille en réseau et en coordination avec l'ensemble des professionnel-le-s et instances concernées.

Il collabore ainsi régulièrement avec la Fraternité, en envoyant les usagères demander des conseils spécialisés dans toutes les questions administratives, sociales et juridiques, principalement liées aux permis de séjour, et en fournissant des attestations aux femmes victimes, faisant état des violences rapportées et des observations des équipes. Ces attestations permettent d'alimenter les dossiers afin d'obtenir une autorisation de séjour indépendante aux femmes qui ont quitté leur époux violent.

(ADRESSES)

BOUTIQUE DE MORGES
Rue de Lausanne 4 bis
1110 Morges
T 021 801 51 41

LE GALETAS DE LA BLÉCHERETTE
Ch. de la Tuilière 5
1052 Le Mont-sur-Lausanne
T 021 646 52 62

LE GALETAS DE LA RIVIERA
Rue du Marché 19
1820 Montreux
T 021 963 33 55

BOUTIQUE LIVRES DE LAUSANNE
Escaliers-du-Marché 9
1003 Lausanne
T 021 312 96 16

LE GALETAS DE LA BROYE
Rue des Terreaux 10
1530 Payerne
T 026 660 60 10
www.galetas.ch

(IMPRESSUM)**Edition vaudoise**

Centre social protestant Vaud
Beau-Séjour 28, 1003 Lausanne
T 021 560 60 60
info@csp-va.ch
CCP 10-252-2

IBAN
CH09 0900 0000 1000 0252 2

Tirage

16 000 exemplaires

Rédactrice en chef

Evelyne Vaucher Guignard

Impression

Imprimerie Baumer SA

Ont collaboré à ce numéro

Antoine Borel, Bastienne Joerchel Anhorn, Chloé Maire, Géraldine Michaud, Alev Ucaj et Olivier Gretler, Jean-Michel Olivier, Anne Voirin et Suzy Zmilacher de la Boutique Livres

Photos, illustrations

Rebecca Bowring
Laetitia Gessler
François Maret
Hélène Tobler

Conception

Buxum-communication.ch

Mise en pages

Jean-Claude Haymoz

Relecture

Evelyne Brun

**Imprimé sur papier respectant
l'environnement, certifié aux normes
FSC (gestion durable des forêts)**